Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_61-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 61 – 20260924_16

Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de clôture – Park Person

La SPLA Lannion Trégor Aménagement a rendu son Compte-Rendu Annuel concernant Park Person. Le Compte-Rendu a été transmis par mail aux élus du conseil municipal. Il s'agit du dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité concernant le lotissement Park Person.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) transmis par l'aménageur pour l'exercice 2026 ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_61-DE

CONSIDÉRANT que l'aménageur est tenu, conformément aux dispositions légales, de présenter un CRAC annuel pour permettre à la collectivité d'exercer son contrôle technique, financier et comptable sur l'opération ;

CONSIDÉRANT que le CRAC pour l'exercice 2026 fait état des réalisations, des dépenses engagées, des recettes perçues et des prévisions actualisées ;

CONSIDÉRANT que ce document permet d'évaluer l'avancement de l'opération et de s'assurer de sa conformité avec les objectifs fixés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (deux abstention : Mme Aziliz Toupin, M. Julien Ollivier-Henry)

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de clôture pour l'exercice 2026 tel que présenté par l'aménageur pour le lotissement Park Person.

Fait à la Roche-Jaudy
le 25/09/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN



